



M U I Z O N

INFORMATIONS MUNICIPALES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 20 MARS 2021

Etaient présents tous les membres formant la majorité des membres en exercice à l'exception de Madame DEGUAY (représentée par Monsieur DUARTE).

Début de la séance à 9h30. Madame BOUCHÉ nommée secrétaire de séance.

Le Maire accueille les représentants du Foyer Rémois (M HALLIER - Directeur du Foyer Rémois et M. LEVIOL Directeur commercial) l'architecte M JAMAR et M. ROLO – Assistant maîtrise d'Ouvrage pour la présentation du projet de construction d'une résidence de logements collectifs en accession à la propriété prévue être implantée sur la gauche de la Mairie.

Objectif : disposer d'une offre adaptée aux personnes vieillissantes et / ou en perte d'autonomie en quête d'une acquisition de logement et aux personnes de tous âges à mobilité réduite.

Les trois projets qui sont visionnés respectent la qualité architecturale de la Mairie tout en respectant l'alignement de celle-ci.

Présentation des 3 versions du projet par M JAMAR et commenté commercialement par M LEVIOL :

1 Deux bâtiments avec chacun une façade aveugle sur propriété attenante : marquerait l'espace public mais supposerait deux ascenseurs augmentant passablement le coût global de la construction / 20 appartements avec majorité de T2 et T3.

2 Alignement et cadrage respectés pour un seul bâtiment, avec des logements traversants et indépendants, 15 places de Parking en façade, en R+3 avec dernier niveau en attique (dernier niveau reculé et non visible de la rue) / 23 appartements mais avec + de T4 dont 2 avec grandes terrasses, un seul ascenseur au centre.

3 Idem version B mais au R+3 : 3 T4, 1 T3 et 1 T2 = 1700 m² de surface de logements.

Des places de parkings seront dessinées devant le bâtiment et le parking de la Gare permettra aux visiteurs de stationner. (25 appartements).

La programmation est principalement orientée vers des T3, besoin le plus couramment exprimé avec des 2 chambres, mais aussi avec des T2 de taille confortable, et des T4, en rez-de-jardin ou avec terrasses.

Tous les logements disposeraient de balcons ou de terrasses.

Ce projet est comparable à celui de SILLERY, pour lequel 50% des appartements ont été vendus à des personnes habitant déjà SILLERY.

Ce principe pourrait être appliqué à MUIZON, afin de permettre aux habitants de se positionner en premier lieu. Ces logements répondraient aux normes d'isolation thermique et acoustique et seraient accessibles pour partie à des revenus moyens, avec garantie de rachat et de relogement de la part du Foyer Rémois si un accident de la vie devait survenir (rachat du logement), mais aussi à des revenus plus élevés.

Le Maire au Conseil Municipal : le projet n°3 reprend les souhaits émis par la Municipalité.

22% des logements à MUIZON sont en location, c'est un taux élevé pour un bourg centre. En permettant l'accès à la propriété, ce taux diminuera. Les pavillons muizonnais sont quasiment tous avec étages, ce projet permettrait des logements tous desservis par ascenseur.

La médiathèque était initialement prévue sur ce site, à gauche de la Mairie, pour répondre aux attentes des 800 adhérents actuels de la bibliothèque, mais suite à l'incendie du gymnase, ce projet a été écarté au profit de la construction du nouveau gymnase. Cette résidence serait située à 80 mètres de la place du Commerce.

Les 3 projets seront débattus en Conseil Municipal.

S HOUEL : avez-vous fait une étude sur le voisinage ? un atelier ovin existe dans le bâtiment adossé, il peut y avoir des désagréments olfactifs et sonores.

M. JAMAR : la version A était accolée aux bâtiments agricoles. La transparence sera de mise. Le parallèle est fait avec BAZANCOURT où les odeurs de la sucrerie auraient pu freiner les acheteurs. Pour autant, les projets immobiliers connaissent du succès.

Le Maire : Madame HOUEL et ses parents ont été sollicités sur ce projet relativement à une extension possible sur leur propriété. Ils n'ont pas donné suite à cette proposition.

F PERIN : la Mairie aura-t-elle son mot à dire ou le Foyer Rémois sera le seul décisionnaire ?

M LEVIOL : la discussion sera menée avec la Mairie, avec dans un 1^{er} temps, une ouverture aux seuls Muizonnais, puis peut-être par le biais d'une liste d'attente, le choix d'une attribution partagée. Tant que le bâtiment ne sort pas

de terre, la discussion peut se faire sans précipitation. Dès que les travaux débutent, il est nécessaire d'enclencher la commercialisation.

Le Maire : les logements vendus à MUIZON par le Foyer Rémois le sont toujours avec avis du Maire.

F PERIN : si la ville de REIMS vous force la main pour y mettre une population non souhaitée... demande à ce que cette pratique ne puisse pas avoir cours. Dès 2024 / 2025, la loi imposera la location des biens à hauteur de 25% à de personnes ne vivant que de revenus sociaux.

S HOUEL : le lotissement du bord de Vesle connaît des débordements avec des familles qui posent des soucis de voisinage.

Le Maire : Etonné par cette remarque, le lotissement est composé de logements à la location. Les personnes âgées n'ont pas postulé suffisamment pour ces logements alors qu'elles occupent des maisons à étage depuis des dizaines d'années. Leurs réponses étaient de ne pas souhaiter quitter un logement ou elles avaient prises leurs habitudes. D'autres muizonnais ont pu accéder à ces logements, il y a eu peu d'apport extérieur.

La donne n'est plus la même. Les occupants des pavillons des différents lotissements et ressentant des difficultés dues aux étages quittent le village pour partir sur SAINT BRICE, TINQUEUX, etc..

J BRUYERES : quel serait le prix au m² ?

M LEVIOL : ce prix sera défini notamment par le prix du foncier (terrain) et le souhait de la commune de Muizon, mais toujours compris dans le prix du marché. Sur le périmètre du Grand REIMS, les prix sont entre 3800 et 4000 € dans le neuf. Une fourchette estimée entre 2500 et 3000 € seraient entendables. A voir aussi si la TVA sera de 5,5% ou de 20% (vente en l'état futur d'achèvement).

S HOUEL précise que le terrain appartient à la mairie.

M LEVIOL : le terrain appartient à la Mairie, dans une zone PLU qui ne permet pas de faire des logements. Des discussions seront menées afin que le PLU soit modifié.

Le Maire : d'une surface de 6400 m², il a été acquis pour 203 K€ (contre 400 K€ estimés par le Notaire).

La situation de ce bâtiment est idéale par rapport au centre de MUIZON et ses commodités.

Ce projet sera discuté dans les commissions concernées et débattu en Conseil Municipal.

Ouverture du CM 10h15

Le Maire évoque la sérénité au sein du Conseil Municipal :

Chers collègues,

La communication comme je le répète volontiers est une priorité pour notre Conseil Municipal, certains qui ne font pas partie du CM mais sont demandeurs l'ont compris puisqu'ils diffusent leurs propres informations municipales, en avance sur celles de la Mairie, avec quelques lacunes certes mais bien rédigées en n'omettant aucun sujet cité.

Je pourrai les en remercier mais je ne le ferai pas, ne connaissant pas l'intérêt qui les guide à le faire.

Tenue des conseils municipaux, des commissions et recours aux mails pour certains de nos collègues :

A l'invitation de mon premier adjoint, j'ai participé à la Commission présidée par Gilbert le 20 février dernier, ce qui m'a permis de certifier que la seule commission des finances qui existe est bien celle qui se nomme Finances – Tissu associatif – Gestion Associations – planification – Vidéo- protection - Prévision évènementiel.

Preuve est faite de l'utilité des commissions dans lesquelles il est recommandé de s'exprimer et de se faire entendre.

La Commission des Finances s'est réunie à nouveau le 13 mars dernier afin d'évoquer le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021. Plusieurs points ont été soulevés et discutés.

J'en profite pour rappeler à nos collègues qui veulent s'intéresser de près aux finances de la commune dont le seul organisme détenteur de la véracité des comptes est la trésorerie principale que les documents relatifs au budget sont disponibles à la lecture auprès de la secrétaire aux heures d'ouverture du secrétariat.

Je pense qu'un certain recadrage s'impose dans l'utilisation des mails qui ne sont pas des réseaux sociaux ni des moyens d'expression libres.

La communication par mail privilégiée par certains élus de la liste d'opposition envers l'ensemble des conseillers municipaux pour divers sujets pose question. Je ne suis pas certain que beaucoup d'entre nous

apprécient cette méthode, je poserai tout à l'heure la question à chacun d'entre vous afin qu'il exprime son opinion à ce sujet.

Pourquoi cette méthode ? ex : Freddy Perin a fait remarquer à juste titre et je l'en remercie que le PV qui vous a été communiqué méritait d'être clarifié. Ce que j'ai fait rapidement en retour. Cependant, si ces remarques m'avaient été adressées, le résultat en retour aurait été identique et le PV remanié vous aurait été présenté de la même manière en CM.

Le lieu privilégié des débats et clarifications reste le Conseil Municipal même si ces débats ont déjà eu lieu en Commission. Vous êtes toutes et tous conviés et encouragés à vous exprimer.

La secrétaire vous a fait parvenir le PV de résumé des Conseils Municipaux des 23 janvier et 27 février 2021, des remarques nous sont parvenues et ont été prises en compte : les réponses sont-elles satisfaisantes ou avez-vous d'autres questions ?

Je pose maintenant la question sur l'utilisation des mails à outrance et pour le moindre sujet par ceux qui estiment utile de faire connaître leur message, leur opinion, leurs recommandations, leurs propositions etc...à l'ensemble des conseillers municipaux.

Personnellement, je pense que les conseillers municipaux ont leur opinion et savent la défendre et la traduire sans avoir besoin du conseil d'autrui.

Concernant les trop nombreux échanges de mails à l'attention des élus du CM :

Par un tour de table, la majorité des élus déclare ne souhaiter recevoir que des mails importants et non une multitude de mails comme cela a été le cas ces dernières semaines.

Concernant la participation aux réunions, seule la secrétaire doit être destinataire des retours de présence ou d'absence.

Si une question est posée au Maire ou à la Secrétaire, elle doit leur être adressée.

Rappel que la remarque de F PERIN sur le contenu du Compte Rendu du CM Extra a été appréciée, mais il n'est pas utile de solliciter l'ensemble du CM.

H COUSINA – Secrétaire Générale : en fin d'année 2020, la trésorière demande par délibération la régularisation de l'affectation du résultat mais pas en conseil municipal, il y a problème de forme. Si elle n'avait pas été prise, les comptes auraient été faux.

Le Maire : ce chiffre est venu polluer les chiffres budgétaires de la commune pendant 4 à 5 ans.

Cette délibération aurait dû passer par le Conseil Municipal et recueillir des explications identiques.

En pratiquant de cette manière, nous avons pu disposer des chiffres rapidement et non en retard comme habituellement. Aucune dépense n'a été imputée sur cette somme.

Ph DUBOIS : le Maire aurait dû convoquer le CM extra pour voter cette délibération.

H Cousina : la trésorière arrête les comptes au 04/12 et non au 31/12/2020. Le document officiel reprenant l'ensemble des comptes a été transmis aux élus du Conseil Municipal. Depuis des années voire des décennies, la communication des chiffres était ainsi faite.

Le Maire : vous persistez en disant que les chiffres ne sont pas bons. Si besoin est, Mme la Trésorière sera invitée en Conseil Municipal.

Ph DUBOIS : ne remet pas la qualité du travail de la trésorerie.

Le Maire : le travail d'Hélène alors ?

Ph DUBOIS : on se fiche des 2000 K€ ? pourquoi avoir signé la délibération, vous n'aviez pas le droit.

H COUSINA : la forme n'est pas bonne mais l'écriture était obligatoire et même présentée en Conseil Municipal, elle aurait été prise.

S HOUEL : ça ne doit plus se reproduire. Les Compte - Rendus doivent refléter la réalité des débats.

J BRUYERES : pas de jeu d'écriture au mandat précédent ?

Le Maire : pas à ma connaissance.

F PERIN : Je suis capable de faire confiance à la municipalité mais je serai vigilant. Si cela se reproduit, les Muizonnais devront être informés. Les erreurs de la Secrétaire Principale et des adjoints sont de la responsabilité du Maire.

Le maire : Dans ce nouveau mandat, Gilbert BUREAU a été élu adjoint des finances.

Mails à outrance : Le Maire donne la parole à chaque Conseiller Municipal.

JP FAGOT : la forme n'est pas habile, fatigante et usante. Confiance nécessaire doit être rétablie. Le terme opposition dérange, allons tous dans le même sens. Laissez ce qui est derrière et fédérons l'équipe municipale.

F DUARTE : Les messages de Philippe DUBOIS et Freddy PERIN sont difficiles à lire. Réunissons-nous, parlons-nous, mais pas les uns contre les autres. Parlez de vos sujets en commission.

S HOUEL : convocation par mail et réponses nécessaires à la Secrétaire. Si les éléments sont modifiés, demande à les recevoir par mail.

J BRUYERES : souhaite garder les discussions par mail.

Ph DUBOIS : dit ne pas être de l'opposition, il souhaite aider et construire. Ne recevant pas les documents qu'il était légitime de recevoir, il les a demandés à la Préfecture.

F PERIN : plus de mail = plus de Com = plus de démocratie.

M ROGER : préfère les débats en Conseil Municipal. M. DUBOIS est rapide et écrit beaucoup. 3^{ème} mandat de M. RENARD, a entière confiance.

V BOUCHÉ : les réponses de participation aux réunions doivent être transmises seulement à Hélène. Les Projets de la commune doivent se travailler, il est important de s'y consacrer.

G BUREAU : Les mails ne doivent pas être utilisés comme réseau social, tout est dans la pertinence et dans la forme. Je regarde les finances de la commune et suis vigilant et rigoureux sur les comptes. Les comptes passés sont entérinés. Suite à la rencontre avec la Trésorerie et Hélène COUSINA, j'ai épluché les comptes de 2020, et en dehors du sujet d'écriture de 2020, il n'y a pas de soucis ni d'erreur dans les comptes.

Ne conservons que les mails utiles.

G ARNOULD : ne pas être destinataire de tous les messages, si concerne la présence en Conseil Municipal : à transmettre à Hélène COUSINA / si concerne les comptes : Commission des Finances / Contenu du Compte rendu Municipal : à voir mais les débats peuvent se faire en CM. Attention au bilan carbone ! un mail pollue !

C DE SOUSA : a eu des échanges avec Ph D : ses mails sont violents et non constructifs.

JM COLPIN : partage les avis de ses collègues et souhaite moins de mails.

M SUROT : mails orientés, non constructifs et extrêmement violents

G SENECAILLE : trop de mails, ne souhaite que les mails d'Hélène COUSINA

V DOUSSON : est dans la Commission des Finances, mails dirigés contre M. RENARD. Vous faites des recherches, OK mais dérangeant de lire les attaques continuelles. N'est pas à l'aise.

Ph SAAS : alertes : normal, mais d'autres moyens existent pour discuter. L'écrit peut être interprété et générera d'autres mails. La parole est le meilleur moyen de s'exprimer.

Conclusion :

La majorité ne souhaite plus recevoir de mails de la part des élus d'opposition.

Quatre élus souhaitent la continuité des mails : Madame HOUEL, Mrs BRUYERES, DUBOIS et PERIN

1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve à la majorité et 4 abstentions (Mme HOUEL et Messieurs DUBOIS PERIN et BRUYERES) les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal pour l'exercice 2020.

2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Sur présentation par le Premier Adjoint (Le Maire ne prenant pas part au vote du compte administratif), le Conseil Municipal adopte à 13 voix POUR et 4 abstentions (Mme HOUEL et Messieurs DUBOIS PERIN et BRUYERES) le compte administratif 2020.

3- AFFECTATION RESULTAT 2020

Le conseil municipal délibère favorablement et à l'unanimité pour l'affectation du Résultat sur le budget primitif de 1 155 777.55 € dans la section d'investissement.

4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE.

Sur proposition du Maire, le budget primitif Commune est voté à la majorité et 4 abstentions (Mme HOUEL et Messieurs DUBOIS PERIN et BRUYERES) comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 2.992.448 €
Charges à caractère général : 437 100 €
Charges de personnel et frais assimilés : 934 900 €
Autres charges de gestion courante : 140 200 €
Charges financières : 24 000 €
Charges exceptionnelles : 11 100 €
Excédent de fonctionnement : 1 169 698 €
« Réserve de fonctionnement » : 300 200 €

Recettes de fonctionnement : 2.992.448 €
Atténuation de charges : 46 300 €
Produits des services, ventes diverses : 143 000 €
Impôts et taxes : 902 111 €
Dotations, subventions : 511 400 €
Autres produits de gestion courante : 1 001 €
Produits financiers : 5 602 €
Produits exceptionnels : 3 000 €
Excédent de fonctionnement : 1 380 034.99 €

Dépenses d'investissement : 3 605 475.55 €
Ateliers : 4 000 €
Ecoles/Gymnase/salle multi activités : 1 922 648 €
Voirie/Mobilier urbain : 138 650 €
Foyer des jeunes : 5 000 €
Extension mairie : 50 000 €
Mairie : 3 000 €
Bibliothèque : 1 300 €
Marel : 20 100 €
Parc Champ Jeudi/salle/vestiaires : 85 000 €
Bat.associatifs : 17 000 €
Cimetière : 3 000 €
Emprunt : 140 000 €
Transfert compétence CU : 60 000 €
Restes à Réalisés : 421 200 €
Solde d'exécution négatif reporté : 734 577.55

Recettes d'investissement : 3 605 475.55 €
Affectation résultat : 1 155 777.55 €
FCTVA : 200 000 €
Excédent fonctionnement reporté : 1 169 698 €
Emprunt : 1 000 000 €
Subvention SMA : 20 000 €

Lecture exhaustive de la section de fonctionnement par le Maire / Budget primitif 2021 prévisions. Dépenses et Recettes

S HOUEL : l'an passé, concernant les fêtes et Cérémonies : 7 000€

H COUSINA : reliquat du cabaret en 2019. Transfert au CCAS pour les paniers des aînés.

J BRUYERES : rappel des 300 K€ ?

H COUSINA : Réserve en section de fonctionnement – apparait dans « entretien bâtiment » sur les conseils de la Trésorière.

Approbation à l'unanimité.

Budget investissement 2021 / projets

F PERIN : Chemin de Courmont, quelle utilité ? pour les gens qui vivent en caravane ?...

Le Maire : l'objectif est un chemin de promenade donnant accès à la RN 31, avec enrobé sur 800 mètres environ puis bi -couche jusqu'à la RN31. Différents devis ont été faits avec des matériaux différents. Si la voie verte est réalisée, ce chemin permettrait d'aller au-delà de la Vesle sans avoir recours à une passerelle. Les jardins seront desservis, les promenades y seront agréables. Des bancs y seront installés.

Concernant la vidéoprotection, le budget prévu pourrait engendrer une subvention de 50% minimum. Une réunion se tiendra le 27 mars 2021 à 10 heures avec les citoyens référents.

Ce sera l'occasion de remercier chacun et d'envisager une nouvelle sollicitation quant aux bonnes volontés.

Délibération sur utilisation de personnel temporaire :

2 jeunes ont postulé pour travailler au service de la Mairie en juillet 2021 :

A la satisfaction des habitants l'an passé, la propreté de la commune a été appréciée.

Vote pour à l'unanimité

5- EMPRUNT 1.000.000 EUROS

F PERIN : cet emprunt viendrait compenser les 774 000 euros qui n'ont toujours pas été versés. Le maire est responsable

G ARNOULD : pas d'accord, le Maire n'a pas à porter toute la responsabilité, il est appuyé par les services de la Mairie.

Le Maire : Ma responsabilité est engagée sur l'attente de cette somme en différé. Pour autant, les travaux du gymnase ne sont pas terminés.

Les montants des remboursements ont été connus un an après l'incendie. Les travaux n'avaient pas débuté.

Deux ans après l'incendie, la Mairie n'avait pas produit de Factures, et la CMMA n'avait jamais dit que les factures de la Salle Multi Activités pouvaient être prises en compte.

La Mairie, soit la secrétaire et le Maire, auraient dû demander une prolongation de ce délai. Les travaux du gymnase ont débuté en janvier 2020. Le Maire demande plusieurs fois que les factures soient transmises à la CMMA, et en novembre 2020, quand contact est pris par la secrétaire pour les transmettre, la sentence tombe.

H COUSINA : le délai des deux ans a été connu 9 mois après l'incendie, il ne restait alors qu'un an et 3 mois.

J BRUYERES : si ce délai des 2 ans avait été dit en CM, les élus auraient été vigilants.

F PERIN : et la proposition de 50% de M. C DE COURSON ?

Le Maire : Lors de la réunion que nous avons eue, mon premier adjoint et moi au siège de la CMMA avec M DE COURSON, président du Conseil d'Administration de la CMMA, celui-ci a proposé un geste Commercial à hauteur de 50% de la somme et m'a proposé de me diriger vers l'état et le département pour combler tout ou partie de la différence. De la part d'un ancien maire, j'ai trouvé cette proposition déplacée. La CMMA n'est jamais entrée en contact avec la mairie et a tout simplement retiré ce versement de son budget. Est-ce une clause abusive ?

F PERIN : demande l'avis d'un avocat, et si pas d'espoir, obtenir les 50 %.

Le Maire : Le premier avocat contacté bien avant ces réunions laisse penser que la conclusion pourrait nous être favorable, un second est consulté !

J M COLPIN : c'est de l'argent public !

H COUSINA : le CR du CM extraordinaire a été reprecisé et sera soumis à la signature.

Le Maire : Le CM prendra la décision ou non d'ester en justice sur délibération.

S HOUEL : et un nouvel emprunt pour le Parking ?

G BUREAU : Non, dans le budget prévisionnel, la vente du legs de Mme PETRICIC ne figure pas, ni les perspectives de subventions, ni la vente du terrain pour la future résidence, etc...Nos finances sont très suivies.

Le Maire : la Banque des Territoires a été questionnée et a fait 2 propositions mais elles imposaient de répondre à des exigences d'énergie consommée en lien avec la norme RT2012 inatteignables. La POSTE propose un taux à 0.63% et a été retenue.

Concernant l'emprunt d'1 million d'euros : Vote unanime pour.

6- ENGAGEMENT DE L'ETUDE POUR LA VIDEOPROTECTION :

Vote unanime pour.

Vote du budget primitif dans son intégralité :

4 conseillers se sont abstenus et demandent que les investissements soient revus (chemin de Courmont, square derrière la Mairie)

Le Maire : vous votez l'emprunt mais vous le remettez en cause dans le budget, je ne vous comprends pas.

Ph DUBOIS : demande que certains investissements soient différés d'un an. Il ne parie pas avec de l'argent public.

Le Maire : l'emprunt permettra de payer les factures du gymnase.

G BUREAU : ne comprend pas l'incohérence.

JP FAGOT : des rentrées d'argent sont prévisibles, il faut être certes prudents mais néanmoins optimistes.

Votes contre : néant

Freddy PERIN / Philippe DUBOIS / Sophie HOUEL et Jacques BRUYERES H s'abstiennent.

Vote favorable à la majorité

7- EMBAUCHE DU PERSONNEL NON TITULAIRE

Considérant qu'il convient d'assurer le fonctionnement régulier et continu des services, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable au recrutement d'agents non titulaires en cas de besoin occasionnel.

Concernant l'effort de propreté sur la commune, il a été apprécié suite au travail effectué par deux jeunes l'an passé.

8- DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA CLECT

Gilbert BUREAU est candidat.

Vote pour à l'unanimité.

9- COMPETENCE VOIRIES DE LA COMMUNAUTE URBAINE :

L'adjoint aux travaux et à la voirie a réalisé un plan quinquennal des travaux à réaliser dans la commune de 2022 à 2026 :

1 / Poursuite des travaux engagés rue de la Gare

7 / Rue de la Garenne

2 / Allée J MONNET

8 / Rue des Jonquilles

3 / Rue des Cerisiers

9 / Rue Gabriel THIERION

4 / Rue des Ecoles

10/Rond-Point GAUGUIN - MICHEL ANGE

5 / Rue de Soissons

11 / Requalifier la rue du Cimetière

6 / Rue des oiseaux

Délibération prise à l'unanimité.

Paroles aux adjoints :

Gilbert BUREAU :

Travail sur les comptes de la commune

Rencontre la semaine prochaine avec les Citoyens référents

Valérie BOUCHÉ :

Réflexion sur l'ornement du Fronton de la Mairie

Le Numéro 2 de la Gazette sera distribué avec les informations municipales.

Rappel de l'intérêt de Ma Mairie en Poche. Chacun doit en faire la publicité.

Jean-Marc COLPIN :

Travaux rue de la gare du 12/04 au 22/05/2021 : carrefour route de Trigny et rue de la Gare

Problème d'éclairage du Bd Paul Gauguin et rues voisines ces derniers jours : un câble souterrain de la rue Chateaubriand (en éclairage aérien) a fondu et a impacté tout le réseau électrique.

Ateliers : beau travail de débroussaillage du bois au champ jeudi et élagage efficace.

Gwladys ARNOULD :

Fleurissement de la commune (mairie, église, centre et entrée rue de Soissons) / label villes et villages fleuris avec des plantes vivaces volumineuses, pour une belle commune (passage en 2022 voire en 2023). Test avec 2 massifs en vivaces, devis en attente.

Réflexions sur les bacs et sur l'eau utilisée par les employés de la commune en 2022.

Repris du concours des jardins et balcons fleuris, son règlement est en cours d'écriture.

Début des travaux pour apporter de la fraîcheur dans un monde à ce jour minéral.

Carole DE SOUSA :

Travail sur Pâques avec animation au parc des longues raies : chasse au trésor d'1h30.

Il était prévu également un pique-nique pour les parents, mais les rassemblements n'étant pas autorisés, il reste à confirmer.

La chasse aux trésors de Pâques est ajournée en raison des consignes sanitaires qui n'autorisent pas de rassemblements.

Le marché : manque de dynamique, un travail est mené pour permettre à de nouveaux commerçants d'être présents.

Deux essais : un sur tarte flambée un samedi sur deux et un food-truck à suivre.

Une vendeuse d'épicerie

fine serait intéressée.

Le Maire énonce les projets en cours ou à venir :

Parking du champ jeudi : 2022

Piscine : deux emplacements ont été communiqués au bureau d'étude de la CU pour le projet.

Giratoire RN 31 / carrefour rue des Vautes : courrier à M DELEBARRE, DIR/NORD pour aborder la problématique du Carrefour des Vautes.

Gymnase : inauguration à prévoir mais n'apparaît pas possible en juin 2021

Nouvelle déchetterie – réflexion menée par la CGUR sur de futurs contenants – l'implantation géographique d'une nouvelle déchetterie est retardée.

Voie verte – dossiers en attente

Panneaux lumineux entrée de village – réflexion en cours

Logement des Infirmières au 9 rue des Vautes en cours de négociation avec le Foyer Rémois

Demande de permis de construire sans autorisation : situation à instruire.

Vaccination COVID : le VACCI BUS proposera une nouvelle journée de vaccination le 26 mars avec rappel le 23 avril 2021.

La situation individuelle d'un agent communal est en cours d'instruction.

10- QUESTIONS DIVERSES :

M ROGER : Quand sera rebranchée en eau potable la maison du combattant ? question de M. CHEVALIER.

Le Maire : les travaux font se faire d'ici 3 à 4 mois en même temps que les travaux du futur square de la Mairie.

M ROGER : devant le coiffeur, pas d'anneau pour attacher le chien

JM COLPIN : note cette demande.

Fin du Conseil Municipal à 13h15

NB / Chers concitoyens :

La Commission Communication et le Maire comptent beaucoup sur l'outil qui a été mis en place spécialement pour vous, pour recevoir des informations autrement que par les réseaux sociaux.

L'application « MA MAIRIE EN POCHE » MMEP – est à installer sur votre téléphone depuis GOOGLE PLAY ou APP STORE, et vous permet de vous abonner au fil info de votre commune et ce gratuitement.

Vous recevrez des informations et des alertes : Travaux sur l'espace public, fermeture de cantine, manifestations, rappel d'inscription, alerte météo, etc...

Vous êtes notifiés dès qu'une information est publiée par votre commune.

Rentrée scolaire 2021/2020

Pensez à inscrire votre enfant pour la rentrée scolaire 2021, il est encore temps !

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 19 AVRIL 2021 à 20h
SALLE D'HONNEUR de la Mairie

Toujours dans le respect strict des consignes nationales et des gestes barrières.